

Bruxelles, le 14 novembre 1990.

NOTE BIO (90) 348 AUX BUREAUX NATIONAUX
cc. aux Membres du Service du Porte-Parole

432

REUNION DE LA COMMISSION

La Commission a adopté plusieurs décisions importantes lors de sa réunion du 14 novembre.

Le vice-président Marin a fait approuver une communication au Conseil proposant d'annuler la dette des pays ACP vis-à-vis de la Communauté, ce qui représente un signal politique important (voir notes IP-915 et BIO 349).

Le vice-président Pandolfi a présenté le livre vert sur les communications par satellites, cadre de l'action future de la Communauté dans ce domaine en rapide évolution (voir note P-85).

En dehors de ces deux sujets qui ont donné lieu à des conférences de presse, la Commission a aussi adopté une importante proposition de directive modifiant la directive 89/622 sur l'étiquetage des produits de tabac et interdisant la commercialisation dans la Communauté des tabacs humidifiés à sucer, produit nouveau en fort développement chez les jeunes dans le nord de l'Europe et caractérisé par la présence de quantités élevées de substances cancérigènes (voir note P-86).

Le collège a aussi approuvé un premier papier de réflexion présenté par M. Bruce Millan sur le développement du territoire communautaire d'ici le début du troisième millénaire (voir note IP-919).

La Commission a par ailleurs défini la qualité des carcasses fraîches ou réfrigérées de viande ovine en arrêtant le poids à partir duquel on peut parler de carcasses lourdes (issues des troupeaux spécialisés en viande ; c'est sur la base de ce poids qu'est calculée la prime à la brebis), les carcasses légères issues des troupeaux laitiers n'ayant droit qu'à une prime qui représente 70% de celle de la carcasse lourde. La Commission a fixé à onze kilos le plancher pour le poids des carcasses dites lourdes.

Enfin, la Commission a pris un certain nombre de décisions en matière d'aides. A noter, pour la France, l'acceptation du contrat passé entre EdF et Exxon, pour la production à Notre-Dame-de-Gravenchon de polypropylène, une décision proche de celle de l'affaire Péchiney.

Matériel diffusé

- IP 910 - Aide d'état France : contrat EdF-Exxon (autorisation)
- IP 911 - Aide d'état Belgique : Fina Research (approbation)
- IP 915 - La Commission propose l'annulation de la dette des pays ACP à l'égard de la Communauté
- IP 916 - Aide d'état Espagne : aquaculture région Castilla et Leon (autorisation)
- IP 919 - Politique régionale : espace communautaire à l'horizon de l'an 2000
- IP 920 - Aide d'état Allemagne : maintien du paysage en Bavière
- IP 921 - Aide d'état Allemagne : superficies livraisons de lait
- IP 923 - Aide d'état Espagne : exploitations d'espèces porcines

- P 85 - Vers un ciel ouvert pour une Europe sans frontières
Livre vert sur les communications par satellites
P 86 - Santé : Etiquetage des produits du tabac

RENDEZ-VOUS DE MIDI - Matériel diffusé

IP 918 - Aide d'urgence en faveur des réfugiés mozambicains au Malawi.

12/11/87
Amitiés,
Bruno Dethomas